

INTÉRÊT ÉNERGÉTIQUE OU INTÉRÊT FINANCIER

PROJET « RIVES DE SAONE »

INTÉRÊT ÉNERGÉTIQUE : Dépendant de la force du vent.

- **SEUIL DE RENTABILITE :** 12,5m/s puissance moyenne du vent nécessaire pour une productivité acceptable. (Source : Syndicat des Energies Renouvelables / France Energie Eolienne).
- 4,8m/s. Force moyenne relevée en tête du mât de mesure de 100 m à GROSBOIS LES TICHEY.

INTÉRÊT FINANCIER : Le développeur, Les propriétaires, Les particuliers.

- **DEVELOPPEUR :** bénéficie d'un Système législatif qui subventionne largement par l'intermédiaire de nos impôts et taxes (carbone et CSPE) et permet l'enrichissement systématique du développeur.
- **PROPRIÉTAIRES TERRIENS :** Avantageux. Location 10 fois supérieure au prix de rendement agricole, le temps de l'exploitation. Très risqué à long terme en fin d'exploitation à la phase démantèlement (document Démantèlement sur site www.eoleenvaldesaone21.com). Sans prendre en compte la destruction des sols et de la biodiversité.
- **PROPRIÉTAIRES PUBLICS :** Fiscalité avantageuse pour le Département et la communauté de communes « RIVES DE SAONE ». Concernant les terres agricoles communales, location partagée avec le fermier qui exploite. Mêmes inconvénients que pour les propriétaires.
- **HABITANTS :** Aucun. Destruction de l'environnement et du cadre de vie, Impact sanitaire, dévaluation des biens, dissensions sociales. Possibilité de mise à contribution à la phase du démantèlement en cas de défaillance de l'exploitant.

CONCLUSION

Pour le projet « RIVES DE SAONE », Aucun intérêt pour la production énergétique. Dans un contexte plus général, l'éolien n'a aucun effet positif sur le climat. Dénoncé par les experts du réchauffement climatique (vidéo Youtube du 24 novembre 2020. Intervention de Jean-Marc JANCOVICI, un des 10 spécialistes du Haut Conseil pour le Climat, lors du salon des Maires et des Collectivités Territoriales. Durée 16,41minutes). Enrichissement d'une très faible minorité au détriment de l'intérêt général.



Dans une logique équilibrée, on pourrait penser que les milliards subventionnés investis pour l'implantation des éoliennes sont de nature à développer une puissance énergétique en relation. Donc avoir un intérêt énergétique certain qui mérite d'être rémunéré.

INTÉRÊT ÉNERGÉTIQUE

Concernant le projet « RIVES DE SAONE », c'est une utopie. Le premier facteur de rendement d'une éolienne tient à la force du vent. « Tableau force du vent sur site www.eoleenvaldesaone21.com ». Pour une rentabilité acceptable cette force moyenne se situe à 12,5m/s (mètre par seconde). Nous sommes dans une région les moins ventée de France avec une force moyenne de 5m/s. (source météo France). **Le mât de mesure de 100 m, installé à GROSBOIS LES TICHEY, a enregistré une force moyenne de 4,8m/s. Soit presque 3 fois moins.**

Pour contrer ce biais, le développeur, au prétexte de sauvegarder les chauves-souris (résultats d'études pour des éoliennes de 2,5 MW diffusés par la SEML COTE D'OR ENERGIES par l'intermédiaire du bulletin municipal du mois d'octobre 2020), décide d'augmenter la taille des aérogénérateurs, en espérant ainsi augmenter la production (mat 150m et pales 70m, 220m en dessus de pale). Décision très subjective, puisque de fait, non seulement on force le projet initial, mais on en modifie profondément les aspects, sans aucune autre étude. Une prise de risque insensée pour une exposition démultipliée pour les populations.

INTÉRÊT FINANCIER

Dès le premier euro investi le développeur est obligé de s'enrichir. Le système législatif oblige le rachat d'électricité produite par l'éolien à un prix constant sur une durée entre 15 et 20 ans. L'électricité est un marché soumis, comme tous les autres, à la loi de l'offre et de la demande. On ne stocke pas l'électricité. Quand l'offre est supérieure à la demande, les prix de revente peuvent baisser à moins de 20 euros le MW, alors que l'obligation d'achat subsiste entre 80 et 90 euros par MW.

C'est là que les subventions interviennent (elles se chiffrent en milliards). Elles proviennent de nos impôts, de la facture d'électricité, qui va doubler rapidement et de différentes taxes carbone et CSPE (contribution au service public de l'électricité. 650% de hausse depuis 2002. Actuellement d'environ 100 euros par an et par ménage).